

Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

La présentation du budget de la commune est pour moi l'occasion de dresser le bilan de ma première année de mandat et de remercier ceux qui œuvrent au quotidien pour la bonne marche de la commune.

Après la démission soudaine de ma prédécesseure, j'ai pris la suite de la gestion des affaires de la mairie sans passation de relais.

Cela n'est pas sans difficultés, mais l'intérêt du village reste ma priorité.

Mon premier mandat est marqué par l'absence de continuité dans la gestion de la commune dû à la succession de secrétaires de mairie depuis plusieurs années.

Céline GROTTO notre nouvelle secrétaire, depuis le 04 décembre 2023, ne compte pas ses heures pour se former, elle a pu bénéficier de l'aide de la secrétaire de mairie de la commune de Caubiac Grace CARLET, pour boucler le budget de la commune. Je tiens à les remercier pour leur investissement et leur professionnalisme.

C'est dans ce contexte que je souhaite porter à la connaissance de l'ensemble des habitants la situation financière de la commune et les projets en cours de réflexion et souhaitables pour préparer l'avenir.

Dans notre commune rurale où les services publics rendus aux habitants sont limités, il me semble nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en préservant le patrimoine immobilier de la commune.

Sommaire :

I. Note de présentation synthétique du compte administratif 2023

1. La section fonctionnement

2- La section investissement

II- L'état de l'actif immobilier de la commune

1- Les projets à court terme

2- Les projets à moyen terme

III- Les éléments marquants de mon début de mandat

I-Note de présentation synthétique du compte administratif 2023

Le CA (compte administratif) est établi en fin d'exercice par le maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la commune. Le CA est ainsi le bilan financier du maire (ordonnateur) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées = Restes à Réaliser.

Le Compte Administratif 2023 a été voté le 03 avril 2024 par le Conseil Municipal. Il est marqué par une baisse des dépenses de fonctionnement due : au non-renouvellement du poste

de l'agent d'entretien ; à la vacance du secrétariat de mairie en novembre 2023 et à un effort soutenu pour maîtriser les dépenses courantes notamment l'EDF...

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Il résulte pour 2023 un excédent de 68 124€ qui cumulé avec les résultats antérieurs (514 234,99) s'élève à 583 014,86€

Le budget investissement étant excédentaire, il n'y a pas de besoin de financement de la section investissement.

Il en résulte un excédent disponible de 583 014,86€ qui sera affecté en recette du budget de fonctionnement 2024.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt.

DÉTAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023
Chap. 70 Produits de services : cimetière ; stationnement location à des tiers ;	3 967,00	5 761,88	3 061,84	1 453,30
Chap.73 Impôts et taxes : CCGOT ; Fds dépt DMTO :	156 661,83	170 230,17	164 879,75	178 027,54
Chap.74 Dotations et participations : DFC DSR DNP Dotation aux élus	44 753,78	40 345,92	42 987,49	38 234,17
Chap.75 Autres produits de gestion courante Revenus des Immeubles	6 195,80	6 277,40	6 914,45	12 916,76
Chap.77 Produits spécifiques : mandat annulé	44,90	450,63	96,12	151,11
Chap.013 Atténuations de charge : Remboursement frais de personnel	26,02	932,20	445,42	703,72
Total des recettes réelles	211 649,33	223 998,20	218 385,07	231 486,30

Le tableau ci-dessous met en évidence une baisse significative des dépenses de fonctionnement en 2023.

DÉTAIL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	% par chapitre
ch60 Achat et variation des stocks eau ; Edf ; alimentaire ; fournitures	15 789,79	11 661,90	12 377,95	8 452,76	-31,71 %
ch61 Services extérieurs location photocopieur bat publics ; voiries ;	18 120,25	16 157,74	12 929,71	19 938,24	54,20 %
ch62 Autres services extérieurs hon avocats ; relations	11 376,69	5 853,60	7 463,29	13 897,99	86,22 %

	publiques ; déplacements missions ; Orange ; cotisations ; GFP					
ch63	Impôts Taxes	23,00	1 091,00	304,00	649,00	113,49 %
ch64	Charges de personnel	75 901,81	74 088,14	70 480,17	44 143,76	-37,37 %
ch14	014 atténuation de produits	7 579,00	7 579,00			
ch65	Autres charges de gestion courante Indemnités aux élus ; cotisations ; incendie ; Sivom	82 458,67	73 858,03	78 760,96	75 624,98	-3,98 %
ch67	Charges spécifiques	38,15				
Total Dépenses de gestion courante		211 287,36	190 289,41	182 616,08	162 706,73	-10,90 %

Excédent	2020	2021	2022	2023	Ecart 2022/2023
Résultat	361,97	33 708,79	35 768,99	68 124,87	90,46 %

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme, il concerne tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Dépenses d'investissement		2020	2021	2022	2023
	Dépenses hors opérations		7 566,21	3 313,80	
21	Signalisation et sécurité village en 2023 le cimetière	60,48			18 156,00
22	Maison des jeunes	1 659,00			
24	Outillage technique	250,00			
25	Élaboration doc urbanisme	3 780,00			
27	Pool routier	1 500,00			
29	Eglise		4 056,00		
30	Atelier municipal	279,00			
31	Aménagement place village	3 736,80			
36	Aménagement mairie	1 937,97			
40	Aménagement paysager village	2 919,00			
41	Acquis terrain station épuration		5500		
	Dépenses d'ordre		2281,83		

	Total	16 122,25	19 404,04	3 313,8	18 156,00
	Solde investissement	78511,64	148998,64	158523,87	97081,65

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les Subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions travaux cimetièrre).

Recettes d'investissement		2020	2021	2022	2023
1	Excédent d'investissement reporté	85 099,75	78 511,64	70 487	88 036,87
10	Dotation investissement Taxe Aménagement ; FCTVA	9 534,14	6 010,00	20 263,67	20 585,88
13	Subvention reçue pour le cimetière en 2023		2 271,40	600,00	6 614,90
	Eglise		1 352,00		
	Aménagement mairie		1 746,00		
Total		94 633,89	89 891,04	91 350,67	115 237,65

En l'absence de travaux d'envergure des années antérieures nous disposons d'un excédent reporté de 88 036,87€

En conclusion : Compte tenu de la situation financière de la commune et de l'absence de projet identifié le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des impôts fonciers de la commune.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

***Nota :** Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*

III- L'état de l'actif immobilier de la commune

III-1 -Les projets à court terme

1-Les panneaux solaires sur la mairie vont être posés prochainement

Entreprise TechnoLogis - Castres Coût : 7500€

2- La station d'épuration est terminée, nous attendons le Consuel EDF, les branchements pourront débuter sur le début du chemin des vieux moulins sur le chemin du Carillon et sur le chemin de la Lune.

3-Le lotissement L'Estrade a vu le jour le 25 mars 2024, le dossier final a été signé en mai 2023,

4-Sous-sol de la mairie : Dans un premier temps nous avons consolidé avec 11 nouveaux ETAIS (pieds droits), le soubassement après avoir constaté qu'il reposait simplement sur 3 ETAIS malgré son état dégradé (cf. photo en annexe).

Un expert s'est rendu sur place le 18/04/2024, il rendra prochainement son rapport ce qui permettra de connaître la nature et le coût des travaux envisagés.

III-2 - Les projets à moyen terme

1-La salle des fêtes : Le projet de rénovation est suivi par le CAUE compte tenu des normes en vigueur des travaux importants sont à prévoir : toit avec désamiantage, isolation, chauffage, vitrage, cuisine, toilettes pour handicapés...

Une étude sera réalisée en 2024 pour déterminer les travaux indispensables à l'utilisation de la salle et en déterminer le coût.

2-Le presbytère : Le toit de 390m² est dans un très mauvais état, des décisions devront être prises rapidement, 2 devis ont été présentés au conseil municipal :

- Devis de l'entreprise O. CEZERAC de Touget: remaniage toiture coût 12 981,60€

- Devis de l'entreprise CBS R. Combes de Ségoufielle: +crochetage et bois coût 26 841,84€.

Ils n'ont pas été retenus faute de projet.

III- Les éléments marquants de mon début de mandat

-La démission de Jacques LARRUE membre du Conseil Municipal le 04 avril 2024, je ne ferai aucun commentaire car cette décision lui appartient.

- -Mariages, naissances et décès continuent à rythmer la vie du village

Je célébrerai mon premier mariage en mai 2024

Nous avons eu une naissance le 25 juin 2023, bienvenu à Gabin Eneko HATCHONDO

Mes pensées vont aux familles qui ont perdu un proche :

le 4 mai 2023 Catherine BORREL née SEGUIN; le 27 novembre 2023 Mme Tamara

LAMARQUE née WASSILIEFF cimetièrre de Ste Livrade ; le 16 mars 2024 Mme Marie Madeleine PARMENTIER née CAPERAN (ma tante et marraine) cimetièrre de Ste Livrade ;

le 14 avril 2024 Mme Julia TREMOULET née JOSSE (Veuve de Jean TREMOULET Maire de Ste Livrade de 1977 à 1983) cimetièrre de Ste Livrade.

La relation de confiance entre les élus et les habitants du village demeure fondamentale, c'est dans un esprit de transparence que je vous adresse ce courrier.

Fait à Sainte Livrade le 20/04/2024

La Maire Marie BARRERE

ANNEXE :

Photo attestant de l'état du soubassement de la Mairie

